

**Élections au conseil
d'école
Maternelle
JEAN-JAURES**

**Vous êtes appelés à élire vos représentants au conseil d'école.
Cette année, le vote ne se fera que par correspondance, en remettant vos
votes à l'école du 13 au 17 octobre 2008.**

Cette élection est importante, l'éducation des enfants nous concerne tous. Les parents ont obtenu le droit de siéger au conseil d'école. Utilisez-le. Nous avons la possibilité de représenter vos idées, car parents comme vous, nous partageons vos préoccupations. Vos élus fcpe interviendront pour que l'école évolue au service de tous les enfants

Ce conseil d'école se compose :

- Des délégués de parents : 6
- Des enseignantes : 6
- D'un représentant de la Mairie
- D'un représentant de l'Éducation nationale

C'est au conseil d'école que les délégués des parents donnent leur avis sur :

- Le projet d'école
- L'organisation de l'école, le règlement intérieur
- L'accueil, les horaires, les activités
- La sécurité et l'aménagement des locaux...

La FCPE (Fédération des Conseils de Parents d'Élèves) est l'association de parents d'élèves la plus représentative au plan national, départemental et local.

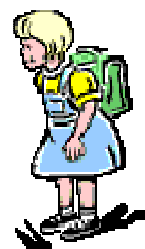
Elle est présente dans tous les conseils d'école de Châtillon.

Tout au long de l'année, nous veillerons à l'amélioration des points suivants :

- **Aménagement de la cantine** : Amélioration du confort acoustique suite à l'agrandissement de la cantine (ex : cloisons coulissantes ou autres ...) afin d'offrir à chaque enfant une ambiance appropriée durant les repas.
- **Centre de loisirs** : Aménagement de locaux pour un accueil amélioré de nos enfants.
- **Gratuité** : des fournitures, des activités et des sorties scolaires
- **Sécurité** : veiller à la sécurité des enfants aux abords de l'école.
- **Aménagement du temps scolaire** : Veiller au respect des rythmes et à l'équilibre des enfants.
- **Scolarisation des enfants de moins de 3 ans** : Permettre aux parents qui le souhaitent une scolarisation des enfants de 2 ans et demi.

Notre richesse, c'est notre nombre et notre diversité, chaque idée nous intéresse. Voter c'est AGIR pour la réussite de tous nos enfants

Votez fcpe 



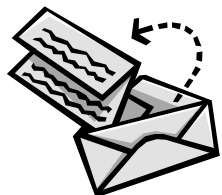
Attention, les 2 parents votent

Le vote par correspondance

Cette année je vote par correspondance.

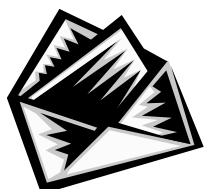


⇒ deux enveloppes me sont fournies.



1. Je mets le bulletin de vote FCPE

dans la **petite** enveloppe
sans rien écrire dessus.



2. Je mets l'enveloppe contenant
mon bulletin FCPE

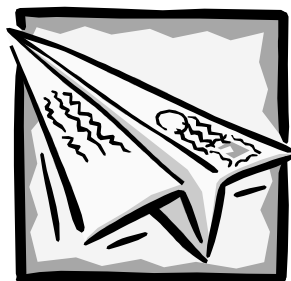
dans la **grande** enveloppe.
et là, j'écris dessus :

« **Élections au conseil d'école Jean-Jaurès
62, rue Jean-Jaurès- 92320 CHATILLON** ».



Au dos de la grande enveloppe j'écris

« **mon nom et mon adresse et je signe** ».



3. Je poste cette grande enveloppe

Ou je la confie à mon enfant qui la remettra à l'établissement
au plus tard le vendredi 17 Octobre. (18h dernier délai).

Je vote **fcpe**

Les bulletins de vote - pour être valables - ne doivent comporter ni rature, ni ajout, ni signe distinctif.